

PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'UTILITE PUBLIQUE

ARRÊTÉ N° DCPAT 2017-0509 du **-5 OCT. 2017**

OBJET : Consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement sur deux parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la création d'un ensemble commercial au sud du rond-point César, présentée par M. Franck ARTUIT, Gérant de la société SCCV KORTEN.

Le préfet de la Sarthe, Officier de la légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-2,

Vu la demande d'autorisation de défrichement sur deux parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la création d'un ensemble commercial au sud du rond-point César, présentée par M. Franck ARTUIT, Gérant de la société SCCV KORTEN,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : - La demande d'autorisation de défrichement sur deux parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la création d'un ensemble commercial au sud du rond-point César, présentée par M. Franck ARTUIT, Gérant de la société SCCV KORTEN, est mise à la consultation du public du 6 octobre 2017 au 20 octobre 2017.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant ou refusant le défrichement sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Thierry BARON